

Qui doit payer l'entretien de la citerne à mazout ?

Notre réponse

Si vous êtes **locataire**, vous devez maintenir un niveau suffisant de mazout dans la cuve pour éviter son encrassement. Si la cuve déborde, vous êtes tenu de réparer les dégâts.

Si vous êtes **propriétaire**, l'entretien pour vérifier la conformité et l'étanchéité de la citerne à mazout est à votre charge.

Références légales

- Articles 8, 14 1°, 15 et 16 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation
- Répartition des réparations, travaux et entretiens à charge du bailleur ou incombant au preneur (tableau non exhaustif) – page 9, point « citerne à mazout »

Documents type

Date de mise à jour: Vendredi 19/11/21